

2022/11/12

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/12

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIERE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	42	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 111-1 ;

Vu le Budget Primitif du budget annexe « Station-service » voté par le Conseil communautaire en date du 05 avril 2022 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Il est proposé d'augmenter de 15 000 € l'enveloppe des dépenses relative à l'achat de carburants. Un montant de recettes du même montant équilibrera cette décision modificative.

DM n°2 – Budget annexe Station-service			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Chapitre / compte	Montant	Chapitre / compte	Montant
60 / 60221	+15 000,00 €	70 / 707	+15 000,00 €
Total :	+15 000,00 €	Total :	+15 000,00 €

La section de fonctionnement votée à hauteur de 650 000 € est modifiée et équilibrée en dépenses et en recettes à 665 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°2 au budget annexe « Station-service » telle qu'exposée ci-avant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.